



Tél: 05 59 27 98 79



06 16 93 63 06



meublana  
CRÉATEUR D'AMBIANCE  
64140 Billère 05-59-62-97-31



27 RTE DE BAYONNE 64140 BILLÈRE



05 59 13 07 07  
www.hippodrome-pau.com



# Dimanche 16 septembre 2018

# 28<sup>ème</sup> Nousté Henric

**21 Km "Les 4 Villes"**

**10 Km "Jean Luc Bert"**

**6 Km Marche**

<http://pyreneeschrono.fr/>

ASPTT Pau 29 avenue de Lons 64140 Billère  
59 32 66 80 <http://nousté-henric.asptt.com/>



**La République**  
DES PYRÉNÉES

**Challenge Pyrénées Presse**



78 Route de Bayonne  
64140 Billère  
05 59 92 08 00



Ne pas jeter sur la voie publique

<http://pyreenechrono.fr>



**ASPTT PAU PYRÉNÉES**  
OMNISPORTS  
CLUB OMNISPORTS  
cultivons vos envies

- Aquagym
- Badminton
- Basket
- Bowling
- Cheerleading
- Course à pied
- Danse Basque
- Danse de salon
- Escalade
- Football
- Golf
- Gym d'entretien
- Gym pilats
- Marche
- Montagne
- Mercredi neige
- Natation
- Pelote
- Pétañque
- Roller
- Rugby
- Salle de muscu
- Ski
- Squash
- Tarot
- Tennis
- Tennis de table
- Volley ball
- VTT
- Yoga
- Zumba

## Ouvert à tous !

29 avenue de Lons  
64140 Billère

05 59 32 66 80

[pau@asptt.com](mailto:pau@asptt.com)

[www.pau.asptt.com](http://www.pau.asptt.com)

## REGLEMENT DE L'EPREUVE

### Article 1 : Date et nature de l'épreuve

Le 16 septembre 2018 se déroulera le 28ème NOUSTE HENRIC. Les courses proposées sont un 21 km course, un 10 km course, un 6 km marche. Départ 9H00 pour le 21 km, 9H10 pour le 10 km et 9H15 pour la marche. Départs et arrivées du stade de l'ASPTT de Pau 29 avenue de Lons à Billère.

### Article 2 : Participation

A partir de 18 ans pour le 21 km, 16 an pour le 10 km et la marche. Chaque inscription devra être accompagnée :

- Soit d'une licence athlé compétition délivrée par la FFA 2018
- Soit d'une licence athlé santé loisirs délivrée par la FFA 2018
- Soit d'un Pass'Running délivré par la FFA 2018
- Soit d'une licence FSGT, UFOLEP, UNSS, FSCF, FFTriathlon, portant la mention : « apte à la course à pied (ou à la marche) en compétition » 2018.
- Soit d'un certificat médical datant de moins d'un an et portant la mention : « ne présente pas de contre-indication à la pratique de la course à pied (ou de la marche) en compétition »

### Article 3 : Inscriptions

Pour le 21 km et le 10 km le droit d'inscription est fixé à **13 € jusqu'au samedi 15 septembre à 24H00, 14 € le dimanche matin de 7h00 à 8h30.**

Pour la marche **10€ jusqu'au samedi 15 septembre à 24H00, 12 € le dimanche matin de 7h00 à 8h30.** Les inscriptions se feront en ligne sur le site de notre partenaire. <http://www.pyreenechrono.fr/> avec paiement en ligne. Possibilité de s'inscrire au stade de l'ASPTT de Pau le samedi 15 septembre de 14H00 à 18H00 ainsi que le dimanche 16 septembre de 7H00 à 8H30 **dans la limite des places disponibles.** Remise des dossards : à l'ASPTT 29 av de Lons à Billère le samedi de 14h00 à 18h00, le dimanche de 7H00 à 9h00.

### Article 4 : Parcours et circulation

**Parcours** : Une boucle de 6 km, 10 km ou 21 km selon la course.

**Circulation** : Obligation de courir ou marcher sur la droite de la chaussée ou sur les trottoirs. Suivre les instructions de la police et des signaleurs.

**Ravitaillements et épongeage** : au 5,5 km 10,5 km 14,5 km et 18 km.

### Article 5 : Responsabilité

Les organisateurs ont contracté une assurance responsabilité civile auprès de la GMF.

### Article 6 : Remise des coupes et récompenses

Elle aura lieu au stade de l'ASPTT. **Pour le 21 km et le 10 km** classement des 3 premiers scratch et le premier de chaque catégorie H et F, **pour la marche** classement des 3 premiers scratch H et F. Chaque arrivant recevra un lot.

### Article 7 : Jury

Les participants aux épreuves hors stade, s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L230-1 et suivants du code du sport. Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes décisions et dispositions ou de faire toutes modifications pour s'assurer du bon déroulement de l'épreuve.

La participation à cette épreuve implique l'acceptation du présent règlement.

### Article 8 : Droit à l'image

Les concurrents acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve.

**ASPTT PAU PYRÉNÉES**  
OMNISPORTS  
CLUB OMNISPORTS  
cultivons vos envies